

Fiche n° 1

S'informer, s'orienter



Selon votre situation, vous pouvez obtenir aides et renseignements auprès de plusieurs services.

Le Pôle Famille, vie sociale et handicap gère les services suivants :

- ★ **Le service Petite enfance** (coordination, gestion des structures collectives et modes d'accueil individuel et aides aux familles) **Tél. : 01 41 18 15 30**
- ★ **Le service Solidarité** (insertion, dispositifs d'accès aux droits, aides d'urgence) **Tél. : 01 41 18 19 62**
- ★ **Le service Personnes âgées** (maintien à domicile, hébergement, coordination gérontologique, bénévolat auprès des personnes âgées) **Tél. : 01 41 38 32 75**
- ★ **Le service Animation seniors** (loisirs / culture) **Tél. : 01 41 18 18 46**
- ★ **La Coordination handicap** (accès aux droits, information / orientation, commission accessibilité) **Tél. : 01 41 18 69 91**

Pôle famille, vie sociale et handicap

Accueil : 7, rue du Mont Valérien

Du lundi au mercredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

Le jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h

Le vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Suresnes information jeunesse (SIJ)

vous accueille, sans rendez-vous, gratuitement et de manière anonyme.

- ★ Sur place, une équipe vous informe et vous oriente vers des partenaires spécialisés en fonction de votre demande (administrations, services sociaux, associations locales...)
- ★ Vous trouverez aussi une documentation généraliste et spécialisée sur l'enseignement, les formations et métiers, l'emploi, la formation continue, les loisirs.
Un accès aux ressources informatiques est également possible.
- ★ Le point Cyber du SIJ propose, sur rendez-vous, les mercredis après-midi, des initiations et des stages en informatique. **Tél. : 01 41 38 29 83**

Point information jeunesse

27 ter, rue Albert Caron

Tél. : 01 47 72 28 07

Bureau information jeunesse

Passerelle des Arts

Avenue du Général de Gaulle

Tél. : 01 47 72 35 73

Point information jeunesse

13, rue Payret Dortail

Tél. : 01 45 06 41 38





La Circonscription de la vie sociale (CVS)

regroupe les assistantes sociales qui accueillent tous les Suresnois et proposent :

- ★ Une aide à l'accès aux **droits administratifs, juridiques et santé**
- ★ Une aide aux plus **démunis**
- ★ Le suivi des **jeunes de 16 à 25 ans** en lien avec l'aide sociale à l'enfance et la mission locale
- ★ Une aide à l'**insertion** dans le cadre du **RSA**
- ★ Une aide à l'accès et au maintien dans un **logement**, travail autour des expulsions locatives
- ★ Un accompagnement **budgétaire**
- ★ Des renseignements concernant la **protection de l'enfance** et des **personnes vulnérables** (femmes victimes de violences, personnes handicapées, personnes âgées)

Ces différentes actions auprès de la population sont menées de manière individuelle ou collective et en partenariat avec les acteurs locaux qu'ils soient institutionnels ou associatifs.

C.V.S.

18, rue des Bourets

Tél. : 01 46 97 28 55

Accueil : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

La Caisse d'allocations familiales (CAF)

gère l'accès et le maintien des droits aux prestations familiales et/ou sociales, complétées par une action sociale en faveur des familles avec des enfants à charge et des jeunes de moins de 25 ans.

Agence de Suresnes :

24/28, avenue du Général de Gaulle

N° indigo : 0 820 25 92 10

Prestations familiales :

- ★ Accueil du public : du lundi au vendredi de 9h à 16h
- ★ Accueil téléphonique pour les allocataires (avec leur n° de dossier) par leur technicien-conseil tous les jours de 9h30 à 12h30 et 13h30 à 16h00

Action sociale :

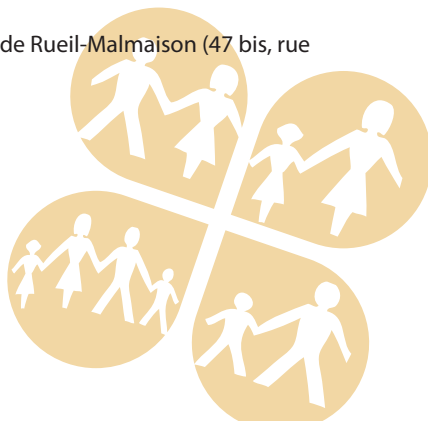
- ★ Accueil sur rendez-vous à l'agence au 01 55 47 13 40
- ★ Accueil sur rendez-vous à la permanence d'action sociale de Rueil-Malmaison (47 bis, rue des Mazurières) Tél. : 01 55 47 13 40

Pour obtenir des informations 24h/24 et 7j/7 :

www.92.caf.fr

Allocaf : 0 820.25.92.10 (0,118€/mn)

Penser à vous munir de votre numéro allocataire et de votre code confidentiel



Fiche n°2 :

L'accès aux droits



Le service Solidarité

accueille, oriente et apporte des réponses aux besoins spécifiques des personnes, en lien avec les assistantes sociales et le Centre communal d'action sociale, dans les domaines suivants :

- ★ **santé** : instruction des dossiers de CMU, Aide médicale d'Etat
- ★ **aides d'urgence** : aides financières, chèques d'accompagnement personnalisé (alimentation), aides au maintien de l'énergie, prise en charge des dettes téléphoniques
- ★ **insertion** : instruction des dossiers de RSA, des dispositifs du fond de solidarité logement, gestion du lieu d'accueil le Square, gestion de l'Association suresnoise d'aide au logement (ASAL)
- ★ **accompagnement social logement** par une conseillère en économie sociale et familiale
- ★ **transport** : carte améthyste, carte solidarité transport, allocation forfaitaire de transport
- ★ **bons cadeaux de Noël** pour les enfants bénéficiaires du RSA ou de l'AAH

Service Solidarité

Accueil : 7, rue du Mont Valérien

Tél. : 01 41 18 19 62

Du lundi au mercredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

Le jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h

Le vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Les aides financières urgentes, l'aide au maintien à l'énergie, la prise en charge de dettes téléphoniques ne peuvent être sollicitées **auprès du CCAS** que par les assistantes sociales après une évaluation de la situation.

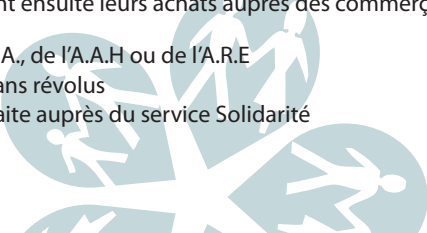
Conditions d'attribution :

- ★ Avoir de faibles ressources empêchant de faire face aux dépenses de première nécessité ou au règlement des factures d'électricité ou de téléphone
- ★ Les décisions sont prises par le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale sur présentation de la situation du demandeur par le travailleur social

Les bons d'achat de Noël pour les enfants des bénéficiaires du RSA (Revenu de solidarité active), de l'A.A.H (Allocation adulte handicapé) ou de l'A.R.E. (Aide au retour à l'emploi) sont délivrés juste avant les fêtes de fin d'année, permettent aux bénéficiaires **d'offrir un cadeau de Noël à leurs enfants**. Ils doivent être retirés auprès du Centre communal d'action sociale. Le montant des bons varie en fonction de la composition et de la situation de la famille. Les bénéficiaires effectuent ensuite leurs achats auprès des commerçants affiliés.

Conditions d'attribution :

- ★ Etre bénéficiaire du R.S.A., de l'A.A.H ou de l'A.R.E
- ★ Enfants âgés de 0 à 14 ans révolus
- ★ La demande doit être faite auprès du service Solidarité



Le Revenu de solidarité active (RSA)

apporte à la fois un revenu minimum et un complément de ressources à ceux qui travaillent mais dont les revenus sont faibles.

Si vous avez plus de 25 ans ou si vous avez moins de 25 ans et un enfant à charge, **vous pouvez bénéficier du RSA.**

Pour connaître vos droits, vous pouvez effectuer le **test RSA** en vous connectant sur les sites Internet du Conseil général des Hauts-de-Seine www.hauts-de-seine.net ou de la Caisse d'allocations familiales www.caf.fr.

Pour toute demande de renseignement ou pour effectuer une demande de RSA, vous devez contacter la Caisse d'allocations familiales.

Les personnes ayant de très faibles ressources doivent s'adresser à l'Espace insertion.

Agence de Suresnes

24/28, avenue du Général de Gaulle

N° indigo : 0 820 25 92 10

Espace insertion

14, avenue du Général de Gaulle

Tél. : 01 41 38 90 60

La Maison pour la vie citoyenne et l'accès au Droit

est un lieu d'accueil, accessible à tous gratuitement, assurant des consultations juridiques par des professionnels du droit

Permanences sur rendez-vous :

★ Avocats – Conseil juridique

Samedi sur rendez-vous de 9h30 à 10h30 et sans rendez-vous de 10h30 à 12h

★ Huissier

2ème lundi du mois de 12h à 14h

★ Conciliateur de justice

2 vendredis après-midi par mois

★ Notaire

1er mercredi du mois de 11h à 13h

★ APCE – Conseil Familial et conjugal

Jeu de 12h à 15h

★ UDAF 92 – Médiation familiale

jeu de 10h à 13h

★ APTM – droit des étrangers

1er et 3ème mercredi de 14h à 17h

★ ADAVIP 92 – aides aux victimes d'infractions pénales

Mardi de 14h à 17h

★ CIDFF de Nanterre – Droit de la femme et de la famille

Vendredi de 9h à 12h - 2 lundis par mois de 9h à 12h

★ ADIL – Information logement

1er et 3ème jeu de mois de 9h à 12h - Prise de rendez-vous au 0820 16 92 92

★ Ecrivain public :

Mardi et jeu de 14h à 18h sur rendez-vous - Samedi de 9h à 12h sans rendez-vous

Maison pour la vie citoyenne et le point d'accès au Droit

28, rue Merlin de Thionville

Tél. : 01 41 18 37 36

Accueil, information et prise de rendez-vous :

Du lundi au jeu de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 - Le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h - Le samedi de 9h à 12h

Fiche n°3 : Insertion sociale, vie quotidienne

Fiche n°3-1 : Accueil et accompagnement

Pour les adultes

Le Centre communal d'action sociale

propose des cours d'alphabétisation pour adultes.

Ils sont organisés à l'Espace insertion (14, avenue du Général de Gaulle) et à l'association Les Femmes Relais (27 ter, rue Albert Caron).

Toutes les inscriptions se font auprès de l'association Les Femmes Relais.

L'association « Les Femmes Relais »

a pour mission d'aider à l'intégration des femmes dans la cité.

Elle propose également des cours d'alphabétisation, de cuisine, de peinture ou encore de couture.

Les Femmes Relais

27 ter, rue Albert Caron

Tél. : 01 41 18 02 19

Le Relais de Sarah

est un lieu d'accueil et d'insertion pour les personnes immigrées et pour les ressortissants français.

- ★ qui souhaitent pratiquer l'apprentissage **de la lecture et de l'écriture**
- ★ qui possèdent les bases mais veulent perfectionner leur **français**
- ★ qui désirent passer le **TCF** (Test de Connaissance du Français), le **Delf** (Diplôme d'études en langue française) ou le **Dalf** (Diplôme approfondi de langue française).
- ★ Le Relais de Sarah propose aussi des **cours d'alphabétisation**, des **cours d'informatique** et des **ateliers** (couture, loisirs créatifs, atelier du goût, sorties culturelles...).

Le Relais de Sarah

5, allée du 8 mai 1945

Tél. : 01 42 04 05 74

Mail : relais.sarah@wanadoo.fr

Le Square

est une structure municipale d'accueil de jour et un lieu d'écoute, ouverte l'après-midi.

L'équipe d'accueil propose des activités permettant aux personnes présentes d'échanger et de se ressourcer.

Le Square

16, rue Berthelot

Tél. : 01 47 72 93 62 (répondeur)

Accueil de 13h00 à 16h00

Pour les jeunes

L'Espace Parents/enfants «La Clef d'Or»

est un espace pour l'accueil des enfants et de leurs parents situé à la Maison de la petite enfance.

Les parents s'y retrouvent pour partager leurs expériences et leurs préoccupations entre eux ou avec des professionnels de la petite enfance, et les enfants peuvent entrer en relations avec d'autres enfants.

Plus d'informations dans le guide de la petite enfance ou sur Suresnes.fr

La Clef d'Or

Maison de la petite enfance
1, avenue d'Estournelles de Constant
Renseignements au service Petite enfance
Tél. : 01 41 38 94 70

L'association «La Courte Echelle»

propose du soutien scolaire aux enfants Suresnois.

(Soutien individualisé du CP à la terminale, aide collective aux devoirs du CE1 à la 5ème, rattrapage scolaire organisé pendant les vacances scolaires)

La Courte Echelle

2, avenue Edouard Vaillant
Tél. : 01 45 06 78 24
Email : courte-echelle92@orange.fr

L'Association du Site de la Défense de Suresnes

s'adresse aux jeunes Suresnois de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés d'ordre social (administrative, hébergement, justice, ...).

L'équipe éducative propose aussi une présence sociale par l'intermédiaire d'un travail de rue afin de rencontrer les habitants des quartiers.

ASD

2 rue des Acquevilles
Tél. : 01 41 44 75 36
Email : suresnes@asd.dej.fr

PARELIE

est une structure de prévention de la délinquance.

Elle accompagne les jeunes de 14 à 25 ans en favorisant leur insertion et leur intégration dans la vie sociale et citoyenne.

PARELIE

33, rue Jules Ferry
Tél. : 01 41 38 07 14

Pour les personnes âgées

Le centre de coordination gérontologique

Des visites de convivialité peuvent être organisées. Ce service fonctionne avec une équipe de suresnois bénévoles, suivie par un professionnel du service Personnes âgées.

Centre de coordination gérontologique

24, rue Albert Caron
Tél. : 01 41 38 88 05



Fiche n°3 : Insertion sociale, vie quotidienne



Fiche n°3-2 : L'aide alimentaire et vestimentaire

Le Centre communal d'action sociale

délivre en urgence, et à titre ponctuel, des chèques d'accompagnement personnalisés aux personnes démunies, leur permettant d'effectuer directement leurs achats auprès des commerçants suresnois affiliés.

L'attribution se fait après une évaluation de la situation par une assistante sociale.

Centre communal d'action sociale

7, rue du Mont Valérien

Tél. : 01 41 18 15 71

Du lundi au mercredi, de 8h30 à 12h et de 13h 30 à 18h

Le jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h

Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h 30 à 17h

L'épicerie sociale de la Croix Rouge «La Ruche»

offre aux familles démunies un soutien alimentaire, une aide à la gestion de leur budget et propose des réunions d'informations animées par des assistantes sociales.

Les enfants de ces familles participent à des sorties, mais aussi au Noël de «la Ruche». Pour bénéficier d'une aide alimentaire par l'épicerie sociale, la famille doit se rapprocher d'une assistante sociale et en faire la demande. Les bénéficiaires paient 10 % du montant de leurs achats.

Epicerie sociale de la Croix Rouge «la Ruche»

11 rue de la Procession

Tél. : 01 45 06 46 37

Information complémentaire sur le site de la délégation locale : www.suresnes.croix-rouge.fr

Les Restaurants du Cœur

apporte une assistance, notamment alimentaire, aux personnes démunies en fonction d'un plafond de ressources prédéfini.

La campagne de distribution alimentaire débute en décembre et prend fin en mars. Pour les personnes les plus démunies, des campagnes de distribution peuvent être organisées en mai, juin, septembre, octobre et novembre.

Les Restaurants du Cœur

33, rue Henri Dunant

92500 Rueil-Malmaison

Tél. : 01 47 08 43 44

Ouverture : de 10h à 12h le lundi, mardi, jeudi et vendredi



Le Secours Populaire

est une association caritative laïque fournissant une aide matérielle, alimentaire, vestimentaire et morale.

Le Secours Populaire

Fédération des Hauts-de-Seine
Espace Chevreul
97/109, avenue de la Liberté
92000 Nanterre
Tél. : 01 47 24 66 04

La boutique solidarité du Secours Populaire

est un lieu où vous pourrez :

- ★ Donner des vêtements et des petits objets, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
- ★ Acheter des vêtements à 2 € le kilo, de 9h à 12h : le 1er samedi du mois, le 2ème vendredi et le 4ème vendredi du mois

Sur présentation d'un bon délivré par les assistantes sociales, la boutique solidarité du Secours Populaire peut vous donner les vêtements.

La boutique solidarité du Secours Populaire

107, rue du Vieux Pont
92000 Nanterre
Tél. : 01 47 25 45 92

Le Secours Catholique

apporte une aide morale et matérielle.

Le Secours Catholique

2, avenue Edouard Vaillant
Tél. : 01 47 28 96 52 (répondeur)

Lundi et mercredi de 14h à 17h

La Vestiboutique

Gérée par la Maison de l'amitié de Saint-Cloud, la Vestiboutique recueille des dons de vêtements pour enfants et adultes qu'elle revend ensuite à des prix symboliques.

Des vêtements sont également donnés aux familles sur présentation d'un bon délivré par les assistantes sociales.

La Vestiboutique

24, rue Royale
92210 Saint-Cloud
Tél. : 01 46 02 63 21

Ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Emmaüs

Vente et enlèvement de meubles, objets, vêtements : contacter la communauté la plus proche de chez vous. Les compagnons fixeront un rendez-vous et viendront gratuitement récupérer votre don.

Pour Suresnes s'adresser à :

Communauté de Bougival

7, Ile de la Loge, Le Port Marly
78380 Bougival
Tél. : 01 39 69 12 41
Mail : aepb@emmaus-bougival.com

Fiche n°3 : Insertion sociale, vie quotidienne

Fiche n°3-3 : Le Déplacement, les transports

La carte améthyste

assure la gratuité des transports en deuxième classe sur l'ensemble du réseau RATP et SNCF dans un rayon de 50 km autour de Paris.

Elle est délivrée aux personnes titulaires de la carte d'invalidité à 80%, aux personnes bénéficiant d'une pension d'invalidité deuxième catégorie, ou aux bénéficiaires de l'Allocation pour adultes handicapés et aux mères médaillées à partir de 60 ans.

Les dossiers sont instruits au Pôle Famille, vie sociale et handicap.

Pôle Famille, vie sociale et handicap

7, rue du Mont-Valérien

Tél. : 01 41 18 15 71

La carte Solidarité Transport

permet la gratuité des transports en Ile-de-France, sous conditions de ressources, pour les personnes bénéficiant du R.S.A.

Pour l'obtenir, contacter le **0 800 948 999** (appel gratuit depuis un poste fixe).

L'allocation forfaitaire de transport

est une allocation attribuée par le Conseil général aux titulaires de la carte d'invalidité à 80 % ne pouvant utiliser les transports en commun.

Elle est attribuée sous condition de ressources.

La demande doit être faite auprès du Service Handicap.

Service Handicap

7, rue du Mont Valérien

Tél. : 01 41 18 69 90

Le PAM 92

c'est le service alto-séquanais de transport des personnes en situation de handicap. Il a pour but de faciliter les déplacements des personnes handicapées, dans les Hauts-de-Seine et toute l'Ile de France, 7 jours sur 7, de 6 heures à minuit (sauf le 1er mai).

PAM 92

Service Clients
12, rue Jean Perrin
92000 Nanterre

Tél. : 0810 0810 92 (prix d'un appel local)



Fiche n°4 : L'accès à l'emploi



L'Espace insertion

est une structure cogérée par le Conseil général des Hauts-de-Seine et la ville de Suresnes qui a pour mission la prise en charge des bénéficiaires du RSA.

Les services proposés au sein de l'Espace insertion sont :

- ✱ l'instruction du dossier administratif de RSA
- ✱ l'évaluation de la situation des bénéficiaires
- ✱ l'accompagnement et le suivi du parcours d'insertion

L'Espace insertion

14, avenue du Général de Gaulle

Tél. : 01 41 38 90 60

Ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Instruction des dossiers de RSA uniquement l'après-midi

Le service municipal de l'emploi

propose un accompagnement individualisé du demandeur d'emploi en vue de favoriser son insertion professionnelle et un partenariat avec les entreprises locales. (organisation des besoins de recrutement, conseil, mise en relation).

Le service municipal de l'emploi

24/26, avenue du Général de Gaulle

Tél. : 01 41 18 16 54

Mail : sde@ville-suresnes.fr

Ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et 13h30 à 18h

Le vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h

Le Pôle Emploi assure :

- ✱ l'accueil et l'inscription des demandeurs d'emploi
- ✱ le versement des allocations des demandeurs d'emploi indemnisés
- ✱ l'accompagnement de chaque demandeur d'emploi dans sa recherche d'emploi jusqu'au placement
- ✱ la prospection du marché du travail en allant au-devant des entreprises
- ✱ l'aide aux entreprises dans leurs recrutements
- ✱ l'analyse du marché du travail

Le Pôle Emploi

67, rue Rouget de l'Isle

Tél. : 3949 (appel gratuit ou de 0,11 € TTC maximum, hors éventuel surcoût de votre opérateur)

Ouvert le lundi et le jeudi, de 9h à 16h30, le Vendredi de 9h à 12h

www.pole-emploi.fr



L'association Trampleim 92

aide à la réinsertion par le travail chez des particuliers ou en entreprise.

Les particuliers intéressés peuvent y déposer des offres d'emploi relatives aux services à domicile et aux services à la personne.

Association Trampleim 92

14, avenue du Général de Gaulle (Espace insertion)

Tél. : 01 42 04 10 84

Ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h30 sur rendez-vous - Fermée le mercredi

L'association Solidarité nouvelle face aux chômeurs (SNC)

a pour but d'accompagner les demandeurs d'emploi.

Un binôme de deux bénévoles est à l'écoute, aide à la rédaction de CV et de lettres de motivation.

Contact : Claude Bara, 37 rue Paul Bert à Suresnes, **tél. : 01 47 72 77 78**, claudelara@orange.fr

Email : groupe.suresnes@snc.asso.fr

L'association de solidarité (ASSOL)

est une maison d'accueil pour les demandeurs d'emploi et les personnes relevant du RSA dans les Hauts-de-Seine ayant pour but de faciliter l'insertion sociale, professionnelle et citoyenne.

Services :

- ★ accueil social et possibilité de domiciliation
- ★ soutien pour la recherche d'emploi
- ★ ateliers informatique
- ★ représentation des demandeurs d'emploi auprès des pouvoirs publics et sur les Hauts-de-Seine

Association de solidarité - ASSOL

48, avenue Georges Clémenceau 92000 Nanterre

Tél. : 01 41 37 95 30

E-Mail : assolmncp@wanadoo.fr

Ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 12h

Mardi, mercredi et jeudi après-midi : sur rendez-vous uniquement

La Mission locale

accueille, informe et oriente les demandeurs d'emploi âgés de 16 à 25 ans, domiciliés à Suresnes, inscrits ou non au Pôle emploi.

Elle propose un suivi individualisé visant une insertion professionnelle durable et apporte un appui dans la recherche d'emploi ainsi que dans les démarches d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté.

- ★ Entretien individuel
- ★ Salle de recherche d'emploi
ouverte en libre accès tous les matins du lundi au vendredi de 9h à 12h15 et l'après-midi sur rendez-vous de 14h à 17h45 (16h le vendredi)
A disposition : les offres d'emploi du Pôle emploi et de la presse, un fond documentaire sur les métiers, les formations, les mesures jeunes, 10 postes informatiques reliés à Internet, un téléphone, la consultation du Kompass (annuaire professionnel), envoi du courrier par voie postale et par fax, copie des documents nécessaires. La salle est animée par un intervenant d'action sociale de l'association PARELIE
- ★ Accompagnement renforcé dans le cadre des dispositifs CIVIS et ASI
- ★ Ateliers collectifs de techniques de recherche d'emploi
- ★ Réunions d'information sur les métiers
- ★ Session de recrutement

Mission locale

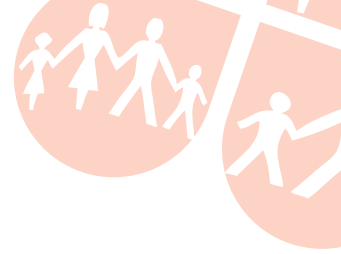
24, avenue du Général de Gaulle

Tél. : 01 41 18 16 48 ou 01 41 18 16 54

Mail : j-fmesple-somps@rivesdeseine.reseau-idf.org

Ouverte du Lundi au vendredi de 9h à 12h15 et de 13h30 à 18h00 (sauf vendredi 17h)

Permanence tous les matins sans rendez-vous de 9h à 11h45



Fiche n°5 : Santé

Fiche n°5-1 : L'ouverture des droits

La Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM 92) assure :

- ★ l'immatriculation des assurés sociaux
- ★ la liquidation et le versement des prestations des assurances maladie, maternité, décès, accidents du travail / maladies professionnelles.

CPAM 92

26, rue Pagès

Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Tél. : **3646** (prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Adresse postale unique :

CPAM 92

**113, rue des Trois Fontanots
92026 Nanterre cedex**

www.cpam92.fr

La Couverture maladie universelle (CMU) et la Couverture maladie universelle complémentaire (CMUC)

La CMU permet un accès à tous à la **couverture maladie de base**. La CMUC ouvre droit pour **les plus défavorisés** à une protection complémentaire sans avance de frais.

La CMU couvre les dépenses de santé remboursables par l'assurance maladie tels que les soins médicaux et dentaires, les frais pharmaceutiques.

L'instruction du dossier peut se faire auprès du Centre communal d'action sociale (CCAS) ou de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM).

La CPAM décide de l'attribution de la CMU et de la CMUC.

Conditions d'attribution :

- ★ Résider sur le territoire français depuis plus de trois mois
- ★ Prise en compte des ressources des 12 derniers mois à partir de la demande

CCAS

Accueil : 7, rue du Mont Valérien

Tél. : **01 41 18 18 02** ou **01 41 18 16 00**

CPAM 92

26, rue Pagès

Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Tél. : **3646** (prix d'un appel local depuis un poste fixe)



L'accès à l'Aide médicale d'Etat (AME)

L'AME couvre les dépenses de santé remboursables (les soins médicaux et le ticket modérateur) par l'assurance maladie **pour les personnes en situation irrégulière**. L'instruction du dossier peut se faire auprès du Centre communal d'action sociale ou de la Caisse primaire d'assurance maladie de Nanterre (320, avenue de la République 92000 Nanterre).

Conditions d'attribution :

- ★ Résider sur le territoire français depuis plus de trois mois
- ★ Conditions de ressources variables selon la situation familiale

CCAS

Accueil : 7, rue du Mont Valérien

Tél. : 01 41 18 18 02 ou 01 41 18 16 00

L'accès à la mutuelle INTEGRANCE

Les personnes se situant **légèrement au-dessus du plafond** retenu pour l'accès à la Couverture maladie universelle complémentaire peuvent souscrire à la mutuelle Intégrance (complémentaire santé), permettant une prise en charge des soins par le Conseil général.

Tél. : 0 969 320 325 (appel non surtaxé)



Fiche n°5 : Santé

Fiche n°5-2 : Les structures de prévention



Le planning familial

Au planning familial, les femmes, les hommes, les jeunes, peuvent venir parler de toutes les questions concernant la sexualité, la contraception, l'interruption de grossesse, les MST, le sida, les problèmes de violences.

Sur place : consultations, prévention, contraception, conseil familial et conjugal, entretien pré interruption volontaire de grossesse, suivi psychologique IVG, consultations gynécologiques.

Tiers payant pour les assurés sociaux - gratuité pour les mineurs

Centre médical municipal Raymond Burgos

12, rue Carnot

Tél. : 01 47 72 29 17

Accueil :

Lundi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 ainsi que les jours de consultations

Consultations :

Mardi de 16h30 à 18h30

Jeudi de 16h00 à 19h00

La Protection maternelle et infantile (PMI)

La PMI regroupe **l'ensemble des missions médico-sociales** (consultations médicales, visites à domicile, groupes de parole) destinés à assurer la prévention et la protection de l'enfant et de la famille.

Les équipes de professionnels soutiennent les pères et les mères dans leur rôle de parents et suivent la santé et le développement de leurs enfants jusqu'à leur 6 ans.

Centre de PMI Darracq

5 bis, rue Darracq

Tél. : 01 47 72 19 69

Centre ouvert du lundi après-midi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

(fermé lundi matin et jeudi après-midi)

Centre de PMI Netter

11, Place Stalingrad

Tél. : 01 41 44 86 86

Centre ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

(fermé le mardi toute la journée, le mercredi après-midi et le vendredi après-midi)



Fiche n°5 : Santé



Fiche n°5-3 : Les structures de prévention et de soins

Le Centre médical municipal Raymond Burgos (CMM)

est un établissement de soins médicaux, de soins dentaires et de prévention.

Le centre médical pratique **des tarifs secteur I et le tiers payant** : seul le ticket modérateur est à régler en cas de présentation de la carte vitale à jour et/ou de l'attestation. Les personnes bénéficiant de la CMU complémentaire et de l'Aide médicale d'Etat bénéficient de la gratuité des soins médicaux et les prothèses dentaires sont partiellement prises en charge.

Consultations sur rendez-vous :

Médecine générale, soins dentaires, dermatologie, gynécologie, nutrition, ORL, ophtalmologie, radiologie, soins paramédicaux...

Prévention :

- ★ Centre de dépistage anonyme et gratuit du sida et des hépatites B et C
- ★ Vaccination
- ★ Espace accueil cancer les Alizés : aide le malade et son entourage à vivre avec cette maladie en proposant des consultations de psycho-oncologie, des groupes de parole, des ateliers d'art thérapie, de massage. **Tél. : 01 41 18 18 03**
- ★ Maison d'aide aux aidants : destinée à l'accueil des aidants d'un proche atteint d'un handicap, d'une maladie chronique invalidante, d'une maladie neuro-dégénérative ou neuro-musculaire. Sur place, les aidants pourront se détendre et s'informer grâce à des consultations de soutien psychologique, des séances individuelles de shiatsu... **Tél. : 01 41 18 15 50 ou 01 41 18 16 21**

Centre médical municipal Raymond Burgos

12, rue Carnot

Tél. : 01 41 18 15 50 ou 01 41 18 16 23

Email : cmm@ville-suresnes.fr

Ouvert le lundi et le jeudi de 8h30 à 19h sans interruption

Le mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 19h - Le samedi de 8h30 à 12h

L'Hôpital Foch

Consultations et hospitalisation dans de nombreux domaines :

Neurologie, psychiatrie, gynécologie, maternité, chirurgie digestive, néphrologie, orthopédie, chirurgie vasculaire, neurochirurgie, pneumologie...

Radio : scanner, doppler, IRM

Hôpital Foch

40 rue Worth, Suresnes

Tél. : 0826 207 220 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)



Le Centre médico-psychologique Jean Wier - Adultes

accueille et oriente des personnes adultes pour des soins d'ordre psychiatrique, psychologique et psychothérapique.

Le Centre Jean Wier travaille en coordination avec l'hôpital Erasme d'Antony.

Il propose des **consultations gratuites** de psychiatrie, de psychologie, des psychothérapies, et des consultations spécialisées pour les troubles du sommeil.

Le Centre Jean Wier dispose également de :

- ✳ 15 places en hôpital de jour,
- ✳ d'un service de soins à domicile,
- ✳ d'un centre d'accueil thérapeutique à temps partiel «Club Rivage» situé au 14 avenue du Général de Gaulle à Suresnes,
- ✳ des appartements relais thérapeutiques d'insertion.

Centre Jean Wier

5, rue Michelet

Tél. : 01 41 44 38 99

Le Centre Jean Wier – Enfants

accueillent les jeunes jusqu'à 18 ans.

Le Centre médico-psychologique Jean Wier - enfants est situé à Nanterre.

Tél. : 01 41 38 02 73

Le Centre médico-psycho-pédagogique de Suresnes

est composé d'une équipe de médecins, de psychanalystes et de psychologues scolaires, qui accueille les enfants et les adolescents en difficulté et leurs parents.

CMPP

132, boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny

Tél. : 01 45 06 62 74 ou 01 45 06 58 52

Rendez-vous du lundi au vendredi de 8h30 à 20h et le samedi de 9h à 14h

L'Union nationale des amis et familles de malades psychiques (UNAFAM)

propose des permanences d'accueil, d'information et de documentation sur rendez-vous

UNAFAM

100, rue de la République (mairie annexe)

unafam-92@wanadoo.fr

www.unafam.org



Fiche n°5 : Santé



Fiche n°5-4 : Les structures spécialisées d'accueil et de soins pour toxicomanes

Séquana jeunes

propose des consultations pour les parents, les adolescents et les jeunes adultes concernant la consommation de produits psycho-actifs (cannabis, alcool, ecstasy, LSD...).

Séquana jeunes organise aussi des actions de prévention dans les collèges, les lycées et les associations.

Séquana jeunes

9, avenue Beauséjour
92500 Rueil-Malmaison

Tél. : 01 47 14 09 62

Email : sequana.jeunes@wanadoo.fr

Horaires :

lundi 10h/17h - mardi 9h30/20h - mercredi 14h30/20h - jeudi 9h/16h30 - vendredi 9h/12h30

Alcooliques Anonymes

est une association d'aide aux personnes alcooliques souhaitant arrêter.

Permanences le jeudi de 19h30 à 22h00 et le vendredi de 20h30 à 22h30.

Alcooliques Anonymes

29, rue Albert Caron

Tél. : 01 40 99 98 70

Tél. national : 0820 32 68 83 (0820 ECOUTE)

Narcotiques Anonymes

est une association qui préconise l'abstinence complète de toutes drogues et qui s'adresse à des personnes dépendantes.

Permanence le dimanche soir de 18h à 19h30 au Square, 16 rue Berthelot, Suresnes.

Narcotiques Anonymes

1 bis, rue Gutenberg
93100 Montreuil-sous-Bois

Tél: 01 43 72 12 72

Site Internet : www.nafrance.org

Email : na.groupe.suresnes@gmail.com (permanence du groupe de Suresnes)



Le réseau ville hôpital Val de Seine

propose une prise en charge pluridisciplinaire (médicale, psychologique et sociale) aux personnes concernées par le VIH, les hépatites virales et les addictions (alcool, tabac, cannabis).

Toutes les consultations ont lieu sur rendez-vous à l'hôpital Foch.

Hôpital Foch

40, rue Worth

✳ Pour les addictions, **Tél. : 01 46 25 28 13**

✳ Pour les hépatites, **Tél. : 01 46 25 21 46**

✳ Pour le VIH, **Tél. : 01 46 25 27 11**

Site internet : www.rvhvaldeseine.org

Centre d'accueil et de soins toxicomanes (C.A. S.T.)

2, rue de Belfort 92600 Asnières

Tél. : 01 41 32 24 00 – consultations sur rendez-vous



Fiche n°6 : Logement



Fiche n°6-1 : L'hébergement

L'hébergement d'urgence

Tél. : 115 (Numéro vert)

Dépannage immédiat des personnes privées de tout hébergement par l'attribution et la prise en charge de quelques nuitées d'hôtel ou de nuit en centre d'hébergement.

Ce service s'adresse aux personnes sans domicile ou dans une situation précaire.

Centre d'accueil et soins hospitaliers de Nanterre

Hébergement dans la limite des places disponibles en dortoir pour une période variable.

La demande d'hébergement ne peut être faite que par un travailleur social.

403, avenue de la République

92000 Nanterre

Tél. : 01 47 69 65 65

Du lundi au vendredi, de 9h à 16h30

L'hébergement en hôtel

En cas d'urgence, une solution d'hôtel peut être envisagée avec une éventuelle prise en charge.

Hôtel du Cheval Blanc

34, rue de Verdun

Tél. : 01 47 72 79 21

Hôtel Savoy

26, rue de la Cerisaie

Tél. : 01 45 06 15 54

Hôtel du Val d'Or

50, boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny

Tél. : 01 45 06 16 49 ou 01 41 38 36 27



Fiche n°6 : Logement



Fiche n°6-2 : Les logements à durée déterminée et définitifs

Les logements à durée déterminée :

Suresnes habitat jeunesse (SHJ)

gère 64 logements meublés répartis sur deux sites qui permettent de développer un projet d'intégration et d'insertion autour du logement.

Ces appartements accueillent des **jeunes âgés de 18 à 30 ans**, seuls ou en couple, avec ou sans enfant (un enfant maximum par foyer jusqu'à 3 ans), étudiants, salariés, en formation...

Résidence Santos Dumont

21, allée Santos Dumont

Tél. : 01 40 99 95 22

Mail : saj.santos@club-internet.fr

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

De 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 15h45

Résidence Saint Pierre

18, avenue de l'abbé Saint Pierre

Tél. : 01 46 97 75 57

Mail : saj-saint-pierre@club-internet.fr

Lundi à Jeudi de 8h30 à 17h15

Vendredi de 10h30 à 19h

Le Centre de logement pour les jeunes travailleurs Emilienne Moreau (CLJT)

est une association qui gère 117 chambres louées à des jeunes travailleurs, étudiants, stagiaires, âgés de 18 à 25 ans, pour une durée minimum de 3 mois et une durée maximum de 2 ans.

Le CLJT accueille également des **jeunes conventionnés ASE** (Aide sociale à l'enfance, jeunes âgés de moins de 21 ans).

Les locataires doivent justifier d'un revenu minimum de 750 €.

Une équipe éducative accompagne les jeunes dans leurs projets et leurs démarches. Elle met en place des animations de type culturel, préventif (santé), informatif (droit du travail, soirée logement), ludique (soirées-jeux) et organise également des soirées-débats pour créer du lien entre résidents.

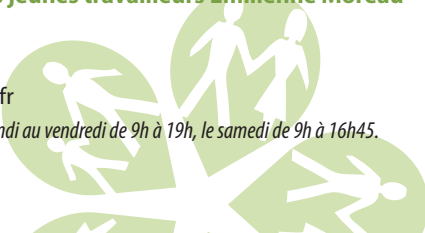
Centre de logement pour les jeunes travailleurs Emilienne Moreau

13, av. du président Wilson

Tél. : 01 45 06 76 14

Mail : cljt-suresnes@wanadoo.fr

Permanence téléphonique et accueil du lundi au vendredi de 9h à 19h, le samedi de 9h à 16h45.



L'Association suresnoise d'aide au logement (ASAL)

gère un parc de 25 logements sociaux répartis sur l'ensemble de la commune.

L'association favorise l'**insertion de familles** en leur attribuant un logement temporaire et en leur proposant un accompagnement social effectué par une conseillère en économie sociale et familiale.

La demande doit être faite auprès d'un travailleur social

Conditions d'attribution :

- ★ Famille rencontrant des difficultés pour se loger et ayant de faibles revenus
- ★ Disponibilité d'un logement ASAL
- ★ La décision est prise lors de la commission d'attribution, composée d'élus, des professionnels de l'action sociale et du logement.

Renseignements auprès du service Solidarité : **01 41 18 19 87**

Les logements définitifs :

Toute demande de logement social doit être retirée et déposée au service municipal du logement.

Service municipal du logement

7, rue du Mont Valérien

Tél. : 01 41 18 19 20

Du lundi au Jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

Vendredi 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h



Fiche n°6 : Logement



Fiche n°6-3 : Aide financière au maintien et à l'accès au logement

Fonds de solidarité logement (FSL)

Le FSL est un dispositif départemental et communal accordant des **aides financières favorisant le maintien ou l'accès au logement**.

Il peut prendre la forme d'une subvention ou d'un prêt. Les décisions sont prises lors de la commission mensuelle du Fonds de Solidarité Logement (FSL).

Les prêts sont remboursables sur 36 mois maximum, avec un minimum de 15 euros par mois. Le remboursement du prêt démarre 3 mois après le passage en commission.

La demande doit être faite auprès d'un travailleur social

Renseignements auprès du service Solidarité :

Tél. : 01 41 18 19 62

- ★ Les **aides LOCA-PASS** peuvent être demandées par toutes personnes travaillant en entreprise assujettie ou non au 1 % logement.
- ★ L'avance LOCA-PASS : avance gratuite du dépôt de garantie demandée par le propriétaire bailleur (1 mois de loyer dans la limite de 2 300 € sous la forme d'un prêt sans intérêt).
- ★ La garantie LOCA-PASS : garantie gratuite vis-à-vis du propriétaire bailleur (pour le paiement de 18 mois de loyers et charges sur une durée de 3 ans).

L'Accompagnement social lié au logement (ASL)

permet de faciliter l'accès au logement et le maintien dans les lieux.

- ★ Les mesures d'accompagnement sont validées pour un an renouvelable. Des contacts réguliers ont lieu avec la conseillère en économie sociale et familiale, à domicile ou sur rendez-vous, pendant toute cette période.
- ★ En ce qui concerne l'accès au logement, l'accompagnement facilite l'adaptation au sein du nouveau logement.
- ★ Pour le maintien dans les lieux, la conseillère travaille avec la famille en vue d'assurer l'équilibre du budget afin de permettre le paiement régulier des engagements liés au logement.

Conditions d'attribution :

- ★ la demande doit être faite auprès d'un travailleur social
- ★ la décision est prise lors de la commission technique du Fonds de Solidarité Logement

Renseignements auprès du service Solidarité

Tél. : 01 41 18 19 87



Fiche n°7 :

Culture sport loisirs vacances



Le «ticket temps libre enfant» de la CAF

est une aide financière annuelle de 100 € par enfant, utilisable une seule fois pour l'inscription de l'enfant :

- ✱ Soit en colonie, au cours des vacances scolaires, pour un séjour de cinq jours minimum
- ✱ Soit à une activité de loisirs (sportive, culturelle, artistique) annuelle

Le ticket temps libre de la CAF s'adresse aux **familles allocataires de la CAF des Hauts-de-Seine** ayant au moins un enfant âgé de moins de 18 ans à charge et disposant d'un quotient familial inférieur ou égal à 500 €.

Si vous remplissez les conditions, vous recevez à votre domicile, au cours du mois de février, un ticket temps libre pour chaque enfant concerné.

Le ticket est à remettre directement à l'organisme auprès duquel l'enfant s'inscrit.

CAF

Caisse d'allocations familiales
24, avenue du Général de Gaulle
Tél. : **0820 25 92 10**

Le PASS loisirs jeunes

du Conseil général des Hauts-de-Seine se présente sous la forme de 4 chèques ou de 7 bons d'achats d'une valeur globale de 70 €.

Il permet aux collégiens domiciliés dans le département de régler des activités sportives, artistiques ou culturelles, proposées par les organismes participant à l'opération.

Les collégiens de la 6ème à la 3ème peuvent réserver le passeport loisirs 92 en ligne sur www.pass92.fr.

Renseignements : **0805 160 092** (numéro vert) ou www.pass92.fr

L'action culture du Relais du Cœur

est animée par les travailleurs sociaux de la Circonscription de la vie sociale et permet l'accès gratuit aux activités culturelles et sportives pour les personnes ayant de faibles revenus.

L'objectif est de rompre l'isolement, renforcer les liens familiaux et sociaux et développer le sens de l'autonomie.

Circonscription de la vie sociale

18, rue des Bourets
Tél. : **01 46 97 28 55**

Handisport

De nombreux clubs suresnois ouvrent leurs portes aux personnes en situation de handicap physique ou mental (Suresnes escalade, les clubs de badminton et d'escrime, de karaté, d'athlétisme...).

Renseignements au Service des Sports

6, allée des maraîchers
Tél. : **01 41 18 15 28** ou **01 41 18 15 29**

